

# France industrie & Emploi

## Le reclassement, autrement

Rencontre avec Michel Ghetti, Président Directeur Général de France Industrie & Emploi



Michel Ghetti

### Contact

France Industrie et Emploi  
Groupe Drouot Montmartre  
Holding  
SAS au capital de 1 000 000€  
20 boulevard Montmartre  
75009 PARIS  
+33(0)1 56 64 00 75  
www.groupe-fie.com

### Quelques mots pour nous présenter France Industrie et Emploi ?

France Industrie & Emploi a été créé il y a une vingtaine d'années à l'initiative d'une équipe de consultants dont la vocation était d'accompagner les entreprises et les grandes structures dans leurs réorganisations. Notre objectif consiste à intervenir le plus en amont possible auprès de ces entreprises afin de soutenir leurs salariés dans leur évolution et leur parcours professionnel et ce autant au sein de leur environnement de travail que dans leur vie citoyenne.

### Quels sont vos atouts sur le marché ?

Nous avons trois grands atouts. Nous faisons partie des premiers à avoir pris en compte toute la chaîne de valeur de l'accompagnement. Précurseurs dans l'adoption du marketing territorial, nous avons accompagné plusieurs entreprises dans leurs projets d'implantations autant sur des technopôles que des métropoles et ce depuis 1983.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur notre deuxième particularité qui est l'anticipation. Nous intervenons très en amont à titre préventif, plus que curatif, pour répondre au mieux aux besoins des entreprises durant leurs projets de changements.

Par ailleurs, nous considérons les ressources humaines comme un véritable atout et non une contrainte sociale. Nous estimons que les ressources humaines ont une valeur immatérielle, qui peut être dans la polyvalence ou la créativité. Une valeur dans laquelle nous pouvons puiser soit pour réussir une reconversion professionnelle si nécessaire ou mieux les utiliser au profit de l'entreprise.

### Pouvez-vous nous en dire davantage sur vos domaines d'intervention ?

En bref, nous intervenons sur l'anticipation de l'ensemble des changements que les entreprises peuvent entreprendre. Nous les soutenons dans l'identification de leur management, de leur stratégie globale et sociale, via l'intégration de l'engineering social.

Avant on exigeait des DRH d'assumer les conséquences sociales des projets de réorganisation, mais aujourd'hui, nous veillons à intégrer le facteur humain afin d'appréhender au mieux la mise en œuvre des nouveaux projets.

Nous intervenons, également, pour structurer les démarches de marketing stratégique auprès des entreprises en surcapacité de production afin d'établir un diagnostic et définir un arbitrage objectif parmi leurs installations.

En outre, nous accompagnons les entreprises dans la régulation de leur climat social et naturellement pour mobiliser les salariés autour du projet ou encore la mise en œuvre des plans de sauvegarde de l'emploi.

### Vous accompagnez les entreprises autant dans la définition de leurs projets stratégiques que dans le développement de leur capital humain. De manière générale, quelles sont les contraintes auxquelles vous faites face et quelles sont les actions que vous mettez en place pour y répondre ?

Le changement est en lui-même une contrainte. Peu importe sa nature, le changement est toujours accueilli avec peu d'enthousiasme.

C'est pourquoi, nous mettons en place des outils capables de démontrer et de fournir des preuves sur les améliorations que le changement peut apporter.

En plus de cette aversion au changement, nous sommes confrontés aux contraintes du marché de l'emploi. Nous ne pouvons offrir une reconversion professionnelle alors que les propositions disponibles sur le marché de l'emploi ne peuvent satisfaire l'intéressé. Ceci nous impose, donc, de trouver des solutions plus originales et des alternatives efficaces tel que le développement de statut d'entrepreneur.

Le cadre légal est, également, source de contraintes qu'il ne faut pas négliger.

Enfin, la contrainte majeure à laquelle nous faisons face demeure la formation accordée aux sans-emplois. Les organisations paritaires accordent insuffisamment de formation et de droit à la formation aux chômeurs. ■